Avis aux habitants de la rue du Bay-Bonnet à Trooz,

Madame, Monsieur,

Objet : Sécurisation la N673 Rue du Bay-Bonnet

La Direction des Routes de Liège du Service public de Wallonie, vous informe que, suite à la dernière inspection du mur de berge du Ruisseau « Fond de la Magne » contigu à la N 673, sur le tronçon compris entre la Rue de Magnée et le N° 95 Rue du Bay-Bonnet, il s'avère nécessaire, en plus de l'étançonnement de ce mur mis en place en 2016, d'interdire tout charroi lourd sur la bande de circulation contigüe à ce mur de berge.
Dès lors et pour des raisons évidentes de sécurité, la circulation ne s'effectuera plus que sur la bande de droite (sens Fléron-Trooz), et ce, pour la durée nécessaire à la fin des études et à la réalisation des travaux de reconstruction d'un nouveau mur de soutènement.

Une signalisation avec feux tricolores sera mise en place pour ce faire et les mesures de circulation seront pleinement opérationnelles dès ce jeudi 23/11/2017.
En tant qu'habitants des immeubles présents dans le tronçon de voirie incriminé, nous vous invitons à prendre toutes les mesures de prudence nécessaires à votre intégration dans la circulation des véhicules de la N673.
Pour ce qui concerne les habitants de la Rue de Magnée, ils seront invités à s'engager sur la N673 en tourne à gauche…et à faire demi-tour au besoin au droit de la Carrière du Bay-Bonnet.

Nous sommes bien conscients des désagréments importants que ces mesures vont engendrer, mais elles sont indispensables pour garantir la sécurité des usagers. Nous vous prions de nous en excuser.

Cette information est actualisée sur **trafiroutes.wallonie.be**

Editeur responsable : Le Service Public de Wallonie, Direction Générale Opérationnelle 1, Direction des Routes de Liège 4000 Liège, Avenue Blonden, 12